

SARL ABACA

États financiers

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Commerce de gros (commerce interentreprises) d'hab
RUE AMERIGO VESPUCCI PARC D'ACTIVITÉ DES JUDICES, 85300, CHALLANS
SIREN : 389292822

COMPTES CERTIFIES
CONFORMES

bakertilly

Bilan actif

	31/12/2024 (12 mois)			31/12/2023 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit - non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	182,94		182,94	182,94
Fonds commercial(1)	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	40 449,29	- 28 546,16	11 903,13	13 422,86
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisationsfinancières(2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisationsfinancières	21,28		21,28	21,28
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	**42 653,51**	**- 28 546,16**	**14 107,35**	**15 627,08**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires etfinis				
Marchandises	73 417,05	- 38 011,34	35 405,71	20 421,17
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	13 559,89		13 559,89	
Créances				
Clients et comptes rattachés(3)	3 426,33		3 426,33	1 590,95
Autres créances(3)	15 902,99		15 902,99	20 926,86
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Divers				
Disponibilités	223 174,70		223 174,70	254 532,90
Charges constatées d'avance(3)	49 971,81		49 971,81	65 794,01
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**379 452,77**	**- 38 011,34**	**341 441,43**	**363 265,89**
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**422 106,28**	**- 66 557,50**	**355 548,78**	**378 892,97**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Part à plus d'un an

Bilan passif

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
	Total	Total
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	7 622,45	7 622,45
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	762,25	762,25
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	136 618,60	136 618,60
Report à nouveau	59 287,44	57 911,72
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	66 331,26	71 375,72
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**270 622,00**	**274 290,74**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
EMPRUNTS ET DETTES(1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit(2)		
Emprunts et dettesfinancières diverses(3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	4 017,54	2 307,16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 848,96	68 670,09
Dettes fiscales et sociales	17 060,28	33 624,98
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance(1)		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	**84 926,78**	**104 602,23**
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I à IV)	**355 548,78**	**378 892,97**
(1) Dont à moins d'un an	80 909,24	102 295,07

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

Annexe

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations sigrficatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : 3 ans

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Stocks

Mode de valorisation des stocks

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013. les entreprises ou les groupes de moins de 250 salariés peuvent définir leurs propres modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (modalités qualifiées de modalités simplifiées).

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.

Notes relatives aux postes du bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**8 047,74**				**5 864,80**	**2 182,94**	
Fonds commercial	2 000,00					2 000,00	
Autres immobilisations incorporelles	6 047,74				5 864,80	182,94	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**47 928,47**		**841,38**		**8 320,56**	**40 449,29**	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Installations générales agencements divers	33 173,47					33 173,47	
Matériel de transport							
Autres immobilisations corporelles	14 755,00		841,38		8 320,56	7 275,82	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**21,28**					**21,28**	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	21,28					21,28	
Total	**55 997,49**		**841,38**		**14 185,36**	**42 653,51**	

Notes relatives aux postes du bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
VENTILATION DES AUGMENTATIONS		**841,38**		**841,38**
Réévaluations				
Acquisitions		841,38		841,38
Apports				
Créations				
Virements de l'actif circulant				
Virements de poste à poste				
Total des augmentations		**841,38**		**841,38**
VENTILATION DES DIMINUTIONS	**5 864,80**	**8 320,56**		**14 185,36**
Virements de poste à poste				
Cessions	5 864,80	8 320,56		14 185,36
Mises hors service				
Scissions				
Virements vers l'actif circulant				
Total des diminutions	**5 864,80**	**8 320,56**		**14 185,36**

Notes relatives aux postes du bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds Commercial

	Eléments achetés	Eléments réévalués	Eléments reçus en apport	Total
Fonds Commercial	2 000,00			2 000,00

Notes relatives aux postes du bilan

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**5 864,80**		**5 864,80**	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 864,80		5 864,80	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**34 505,61**	**2 361,11**	**8 320,56**	**28 546,16**
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Installations générales agencements divers	19 750,61	2 244,25		21 994,86
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	14 755,00	116,86	8 320,56	6 551,30
Total	**40 370,41**	**2 361,11**	**14 185,36**	**28 546,16**

Notes relatives aux postes du bilan

Actif circulant

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	**21,28**		**21,28**
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisationsfinancières	21,28		21,28
ACTIF CIRCULANT	**69 301,13**	**69 301,13**	
Créances clients et comptes rattachés	3 426,33	3 426,33	
Clients douteux ou litigieux			
Créances fiscales et sociales	**11 385,59**	**11 385,59**	
Groupes et associés(1)			
Débiteurs divers	1 403,48	1 403,48	
Charges constatées d'avance	49 971,81	49 971,81	
Total	**69 322,41**	**69 301,13**	**21,28**

(1) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques : -

Produits à recevoir

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Clients				
Produits à recevoir - Divers	1 403,48	2 818,90	- 1 415,42	- 50,21
Total	**1 403,48**	**2 818,90**	**- 1 415,42**	**- 50,21**

Notes relatives aux postes du bilan

Dépréciations des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

Provisions pour dépréciations

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisationsfinancières					
Sur valeurs mobilières de placement					
Sur stocks et en-cours	42 504,29	38 011,34	42 504,29		38 011,34
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
Total	**42 504,29**	**38 011,34**	**42 504,29**		**38 011,34**
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI					

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Compte tenu de la valeur du fonds de commerce à l'actif et du rmontant des capitaux propres, une provision pour dépréciation n'est pas justifiée.

Notes relatives aux postes du bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 622 € décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15.24 €.

Notes relatives aux postes du bilan

Affectation du résultat

	Origines	Affectations
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui déclaré	57 911,72	
Résultat de l'exercice précédent celui déclaré	71 375,72	
Prélèvement sur les réserves		
Affectations aux réserves légales		
Affectations aux autres réserves		
Dividendes		70 000,00
Autres répartitions		
Report à nouveau		59 287,44
Total	**129 287,44**	**129 287,44**

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice
Capital social ou individuel	7 622,45					7 622,45
Primes d'émission, de fusion, d'apport						
Ecarts de réévaluation						
Réserve légale	762,25					762,25
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves	136 618,60					136 618,60
Report à nouveau	57 911,72	59 287,44			57 911,72	59 287,44
Distribution de Dividendes sur l'affectation du résultat		70 000,00	70 000,00			
Résultat de l'exercice précédent restant à affecter		- 57 911,72			- 57 911,72	
Résultat de l'exercice	71 375,72	- 71 375,72		66 331,26		66 331,26
Situation nette	**274 290,74**		**70 000,00**	**66 331,26**		**270 622,00**
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
Total des capitaux propres	**274 290,74**		**70 000,00**	**66 331,26**		**270 622,00**

Notes relatives aux postes du bilan

Ventilation des dotations et reprises

	Dotations	Reprises
Dotations et reprises d'exploitation	38 011,34	42 504,29
Dotations et reprisesfinancières		
Dotations et reprises exceptionnelles		
Total	**38 011,34**	**42 504,29**

Notes relatives aux postes du bilan

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant brut	Echéance à 1 an	Echéance à plus d'1 an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettesfinancières divers				
DETTES FOURNISSEURS	**63 848,96**	**63 848,96**		
Fournisseurs et comptes rattachés	63 848,96	63 848,96		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	**17 060,28**	**17 060,28**		
AUTRES DETTES				
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations				
Produits constatés d'avance				
Total	**80 909,24**	**80 909,24**		

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique : -

Notes relatives aux postes du bilan

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs	26 177,16	7 276,37	18 900,79	259,76
Charges à payer - Divers	3 717,97	3 802,17	- 84,20	- 2,21
Total	**29 895,13**	**11 078,54**	**18 816,59**	**169,85**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	49 971,81		
Total	**49 971,81**		

Notes relatives au compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	Montant Brut	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Charges exceptionnelles de gestion		85,20	- 85,20	- 100,00
Produits exceptionnels de gestion	8 472,94	14 526,10	- 6 053,16	- 41,67
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	**8 472,94**	**14 440,90**	**- 5 967,96**	**- 41,33**
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
Produits de cession d'éléments d'actifs				
Quote-part de subvention				
Autres charges en capital				
Autres produits en capital				
Résultat exceptionnel sur opérations de capital				
Dotation aux amortissements except.				
Reprises d'amortissements except.				
Transferts de charges				
Dot. et rep. exceptionnelles				
Total résultat exceptionnel	**8 472,94**	**14 440,90**	**- 5 967,96**	**- 41,33**

Notes relatives au compte de résultat

Autres informations

Composition des effectifs

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	**3,32**	
Cadres	1,32	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	2,00	
Ouvriers		
Total	**3,32**	

ABACA
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Rue Amerigo Vespucci – Parc des Judices
85300 CHALLANS
389 292 822 RCS LA ROCHE-SUR-YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
EN DATE DU 14 AVRIL 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice social
Ouvert le 1er janvier 2024 et clos le 31 décembre 2024

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Cogérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à **66 331,26 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 66 331,26 euros

La somme de 66 000,00 euros
A titre de dividendes aux Associés
Soit 132 euros pour chacune des 500 parts sociales
Au prorata des parts sociales détenues par chacun d'eux

Associés	*Nombre de parts sociales*	*Dividendes Bruts*
Madame Annie PAJOT	*100*	*13 200 euros*
Monsieur Philippe MERCKENS	*100*	*13 200 euros*
Madame Stéphanie MERCKENS	*5*	*660 euros*
Monsieur Christophe MERCKENS	*5*	*660 euros*
L'indivision successorale de Monsieur Fabrice PAJOT, représentée par Monsieur Julien PAJOT	*100*	*13 200 euros Soit 4 400 euros par indivisaires*
Madame Delphine VIGOT	*100*	*13 200 euros*
Monsieur Arthur PAJOT	*5*	*660 euros*
Monsieur Julien PAJOT	*5*	*660 euros*
Monsieur Pascal PEQUEUX	*10*	*1 320 euros*
Monsieur Sébastien PAJOT	*10*	*1 320 euros*
Monsieur Pierre VIGOT	*50*	*6 600 euros*
Madame Florence VIGOT	*10*	*1 320 euros*
TOTAL	***500***	***66 000 euros***

Et le solde, soit la somme de 331,26 euros
Affecté en totalité au compte « Autres Réserves »
Dont le solde créditeur s'élève à 136 949,86 euros.

PM SP JP

L'Assemblée Générale décide de transférer le montant du compte « Report à nouveau » s'élevant à 59 287,44 euros au compte « Autres réserves » dont le solde créditeur est ainsi porté à 196 237,30 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et versement des dividendes,

- Le compte « Report à nouveau » est entièrement apuré, et présentera un solde nul,

- Et le solde créditeur du compte « Autres Réserves » est porté à **196 237,30 euros**.

Compte de l'affectation du résultat de l'exercice écoulé et du versement des dividendes, les capitaux propres de la Société s'élèvent à **204 622 euros**.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1er juin 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 66 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.
L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- Soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- À prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- À cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte ci-après du montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices, du montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction.

Exercice	Revenu distribué	Revenu éligible à l'abattement de 40%	Revenu non éligible à l'abattement de 40%
31/12/2023	70 000 €	70 000 €	-
31/12/2022	70 000 €	70 000 €	-
31/12/2021	95 000 €	95 000 €	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 14 avril 2025

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 500 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue(s).

Certifié conforme
La Cogérance

Monsieur Philippe MERCKENS
Cogérant Associé

Monsieur Sébastien PAJOT
Cogérant Associé

Monsieur Julien PAJOT
Cogérant Associé

PP JP